

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 6 octobre 2011

Présidence : Jacques Stirnimann, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 7/2011 relatif à une modification du Règlement communal sur la gestion des déchets
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- de refuser le préavis no 7/2011

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2011

Le Président :
Jacques Stirnimann

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire